Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200679-20251208-D862025-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 – 19 H 00

❀❀❀❀

Date de la convocation : le 1er décembre 2025

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, I. CORRE, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MONNIER

Absents excusés : Mesdames C. CORRE et COURTIN
Monsieur URVOY

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame COURTIN à Madame LOYER
Monsieur URVOY à Madame I. CORRE

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre MONNIER

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 86/2025
OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique que la situation financière de la commune s'est dégradée en cette fin d'année en raison du non versement d'une participation financière inscrite au budget et du retard pris dans le cadre de la vente des maisons communales.

Il est donc nécessaire d'envisager la mise en place d'une ligne de trésorerie, de 250 000 €, afin de pouvoir mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement à venir.

Des propositions ont été demandées à plusieurs organismes financiers, Arkéa Banque E&I (filiale du Crédit Mutuel Arkéa), le Crédit Agricole et la Banque Postale.

Après analyse des offres, il s'avère que celle de Arkéa Banque E&I est la plus intéressante avec un taux d'intérêt Euribor 3 mois flooré à 0 + une marge à 0.77 %, une commission d'engagement représentant 0.25 % de la somme et un montant minimum de tirage des fonds de 10 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2025,
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200679-20251208-D862025-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames I. CORRE & SABLE et Messieurs BOLLOCH et URVOY) décide :

- L'ouverture d'un crédit de trésorerie de 250 000 euros auprès d'Arkéa Banque E&I
- autorise le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- autorise le maire à signer la convention à intervenir,
- rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- dit que le maire et la responsable du service de gestion comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

MAIRIE DE GRACES

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Pierre MONNIER